

## ÉDITORIAL

Janvier 2020

Dr Michel DAVID

Pédopsychiatre/psychiatre des Hôpitaux  
Président de la FFP-CNPP

### Que faire de 2020 ?

À moins de vivre reclus dans une laure, discrète par définition, laïque ou non, le tumulte du monde n'aura échappé à personne et notamment l'agitation qui secoue profondément notre pays. Et le trouble est d'autant plus grand qu'il concerne les formes *a priori* de notre sensibilité : l'espace et le temps.

L'espace ou nous nous mouvons, où nous exerçons notre droit constitutionnel de liberté d'aller et venir, si interpellé dans l'exercice des soins sans consentement en psychiatrie, a été, quand il semble se restreindre, une des sources du mouvement des gilets jaunes avec les taxes sur le pétrole, rendant plus coûteux des déplacements indispensables. Il a été restreint aussi quand la réforme du statut de la SNCF a conduit aux grèves dans les transports ferroviaires en 2018, puis fin 2019. Il est aussi conseillé de restreindre notre périmètre de déplacement en renonçant aux voyages aériens. Toutefois, le parcours de cet espace à défaut d'être limité doit se faire plus lentement ; par exemple, pour un voyage transatlantique, préférer le voilier à l'avion.

Et voilà le temps interpellé tout en étant lié à l'espace. Il est vrai que les formes *a priori* de la sensibilité kantienne deviennent inséparables avec le concept de l'espace-temps des théories de la relativité, restreinte d'abord puis générale. L'autre trouble dû au temps est évidemment celui de la question de la retraite qui interpelle directement notre existence, son déroulement de la naissance à la mort, avec parfois un espoir d'immortalité. Ainsi de se voir appliquer une clause du grand-père, soit la faculté de bénéficier d'un « présent passé ». Il est dommage que personne n'ait demandé une clause de l'arrière-petit-fils qui consisterait pour les futures lointaines générations de pouvoir encore bénéficier de la clause du grand-père, repoussant aux calendes grecques des mesures obscures tout en se perdant dans les cycles de la vie et conjurant nos existentielles angoisses de mort.

Ces cycles de la vie interrogent avec acuité le monde la psychiatrie qui connaît de multiples crises et tout particulièrement la pédopsychiatrie, ou psychiatrie infanto-juvénile ou encore psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, mais aussi du bébé. L'unité de l'Homme telle que la posait une des énigmes de la Sphinx à Œdipe (la créature qui marche sur quatre pieds le matin, sur deux le midi et sur trois au coucher du soleil) s'estompe. La psychiatrie est une discipline, au même titre que la médecine et la chirurgie, et non une spécialité. Toutefois, comme la médecine et la chirurgie, elle se décline en des spécificités d'exercice qui sont autant de spécialisations et demandant en partie une technicité propre, tout en partageant des principes généraux avec l'ensemble de la discipline. La pédopsychiatrie souffre de conflits complexes, est soumise à des réglementations internationales, au manque de moyens financiers, voire à l'impéritie politique. Ne se sentant pas soutenue, elle hésite à s'autonomiser de la psychiatrie dite des adultes. Nous savons tous pourtant que la division dessert plus qu'elle ne sert.

\*

\*\*

Président  
Dr. M. DAVID

Secrétaire Générale  
Dr I. SECRET-BOBOLAKIS

Secrétaire Général Adjoint  
Dr. E. WINTER

Trésorière  
Dr M-Ch. CABIE

Trésorier Adjoint  
Dr. J-Ph. CATONNE

Président élu  
Dr C. GERNEZ

Président sortant  
Dr. J-J. BONAMOUR du TARTRE

Secrétariat  
N. DUFOUR

Président Fondateur  
Dr S.D. KIPMAN

Anciens Présidents  
Pr J.F. ALLILAIRE  
Pr Ch. AUSSILLOUX  
Dr H. BOKOBZA  
Pr G. DARCOURT  
Dr J. FORTINEAU  
Dr J. GARRABE  
Dr. N. GARRET-GLOANEC  
Dr M. HORASSIUS  
Dr N. HORASSIUS  
Dr J-J. LABOUTIERE  
Dr O. LEHEMBRE  
Pr H. LOO  
Pr Ph. MAZET  
D B. ODIER  
Dr J-Ch. PASCAL  
Pr G. SCHMIT  
Dr J.M. THURIN

PRESIDENTS DES COLLEGES  
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Recherche  
Dr. J-M. THURIN

Psychiatrie de l'enfant  
et de l'adolescent  
Dr J. CHAMBRY

Psychopathologie  
Dr I. SECRET-BOBOLAKIS

Thérapeutiques  
Dr. J-J. BONAMOUR du TARTRE

Psychiatrie Médico-Légale  
Dr P. PRAT

Psychiatrie et société  
Dr M. GROHENS

Aussi 2020 sera une année où nous devons travailler au renforcement de notre discipline, trop souvent dénigrée, sans que l'on en soit trop étonné. La psychiatrie n'est pas spontanément « sexy ». La maladie mentale fait peur et les représentations sociales à son sujet ne sont guère positives, et tout particulièrement telles qu'elles sont transmises par les médias et différentes autorités politiques ou de contrôle. Ce « psychiatrie bashing » est en contradiction avec une autre réalité, beaucoup plus positive, mais nécessairement discrète, et qui lui est paradoxalement et en partie injustement reprochée. En effet, la psychiatrie est plutôt plébiscitée par les usagers comme le montre l'augmentation des files actives des soins ambulatoires qui représentent près de 80 % des soins de la psychiatrie, sans que la psychiatrie ait attendu les injonctions politiques à prendre le plus rapidement possible ce fameux virage ambulatoire. Conséquence : pas de limitation de vitesse pour le prendre, mais parfois des embouteillages quand trop de monde sur la route. Et encore faudrait-il quantifier ces embouteillages. Il est souvent reproché à la psychiatrie des délais excessifs pour obtenir une consultation, et pourtant ils sont bien souvent, et notamment en ruralité, beaucoup plus courts que ceux obtenus auprès des médecins généralistes (et encore faut-il qu'ils acceptent de voir de nouveaux patients, étant eux aussi débordés) ou pire auprès des autres spécialistes somaticiens. Il faut espérer que la mission IGAS actuellement en cours sur les CMP pourra préciser ces données, bien que les résultats des missions IGAS se fassent parfois bien attendre comme ceux sur les unités d'hospitalisation spécialement aménagées pour les personnes détenues (UHSA), pourtant connues des ministères de la Santé et de la Justice depuis novembre 2018, mais non rendus publiques.

En 2020 de nombreux travaux attendent la psychiatrie. Quelle sera l'impulsion donnée par le délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie ? Quelle sera la nouvelle dynamique de la saison 2 du Comité de pilotage de la psychiatrie ? Qu'attendre des travaux sur le financement et les autorisations d'activité dont les conclusions et surtout les applications ou non-applications pourront avoir une influence considérable sur l'avenir de la psychiatrie, pour les usagers comme pour les professionnels. D'autant plus que des réformes des financements peuvent avoir des conséquences considérables comme celle de la TAA en 2009 à l'occasion de la redoutable loi HPST qui a totalement déstructuré les hôpitaux et notamment la place des médecins en aliénant leur indépendance, devenant liée dans l'exercice de responsabilité des services au bon vouloir des directeurs d'hôpitaux. Et la psychiatrie, qui ne s'est pas éloignée de la médecine contrairement à ce qui est parfois avancé (alors que l'on peut se poser la question si ce n'est pas plutôt la médecine qui n'aurait pas tendance à s'écarter de la psychiatrie), partage la crise des urgences et du système hospitalier en général. Comment ne pas s'émouvoir de l'intérim qui risque de ne plus être un dernier recours ? Contrairement à l'isolement et la contention qui le sont, les directions des hôpitaux sont obligées d'y recourir de plus en plus souvent. De nombreux psychiatres sont tentés de quitter l'hôpital pour une pratique libérale, amplifiant le phénomène de pénurie psychiatrique hospitalière, notamment dans les zones rurales. Ne faudrait-il pas une recommandation HAS sur l'intérim médical pour « normer » ce dernier recours ?... Il serait plaisant de voir les pouvoirs publics soumis aux contraintes qu'ils s'imposent aux professionnels de santé en déniaient sans vergogne leur détresse.

\*

\*\*

En 2020, la FFP doit réformer ses statuts pour deux raisons.

La première est consécutive au décret du 9 janvier 2019 ([https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/1/9/SSAH1808219D/jo/te\\_xte](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/1/9/SSAH1808219D/jo/te_xte)) qui a créé les Conseils nationaux professionnels des professions de santé. La FFP qui assurait cette fonction (FFP-CNPP) s'en trouve déchargée directement, laissant au CNPP la lourde tâche de gérer la redoutable question de l'usine à gaz que représente le développement professionnel continu (DPC) et d'avoir la main sur d'autres points listés dans le décret cité, mais la FFP reste néanmoins concernée par ces différents sujets puisqu'elle est une composante du CNPP.

La deuxième est de donner, pour les raisons exposées plus haut, plus de place lisible à la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Cette réforme de statuts est l'occasion de poursuivre la dynamique fédérale au service de la psychiatrie et de la santé mentale en bénéficiant de la richesse de ses 35 associations scientifiques et de ses 6 syndicats. L'éditorial mensuel confié depuis 2019 à tour de rôle aux membres de la FFP, et que vous pouvez retrouver sur notre site (<https://fedepsychiatrie.fr/editoriaux/>) contribue à cette dynamique, ainsi qu'en leur permettant de rendre lisibles leurs actions.

En 2020, la FFP va poursuivre ses travaux engagés et notamment la réponse aux nombreuses sollicitations de la HAS, la participation aux groupes de travail du ministère de la santé, sa réflexion sur la radicalisation, le travail collaboratif du comité permanent autisme et troubles du neurodéveloppement, l'organisation des 18<sup>e</sup> Journées de pédopsychiatrie du 16 au 18 mars 2020 sur le thème de la « *Pédopsychiatrie intégrative* » et des 3<sup>e</sup> Journées de psychiatrie adulte du 13 au 14 octobre consacrées au « *Consentement* » (<https://fedepsychiatrie.fr/manifestation/18emes-journees-de-pedopsychiatrie-de-la-ffp/>), la réponse aux demandes d'auditions des autorités de contrôle ou des parlementaires, le soutien des partenaires de la FFP et leurs manifestations (<https://fedepsychiatrie.fr/manifestations/categorie/manifestations-des-partenaires/>), la représentation de la psychiatrie française dans les instances européenne (EPA) ou mondiale (WPA), etc. Comme vous pouvez le constater, de nombreux renseignements se trouvent sur notre site rénové en 2019 et dont, il faut le reconnaître, nous sommes assez fiers !

Le travail qui nous attend pour 2020 est considérable. Je ne peux que nous souhaiter de fructueuses réalisations collectives pour nous puissions être satisfaits de ce que nous aurons fait de l'année 2020.